



N° de demande :

CONTRAT SONORISATION

Règlement disponible auprès de l'Office Municipal du Sport

Réservé à l'OMS

Demande effectuée le :

Chèque de caution :

Donné le :

Restitué le :

Utilisateur :

Responsable : Tél :

Manifestation :

Jour et heure de prise en charge :

Jour et heure du retour :

Numéro de Police d'assurance :

Nom du responsable de l'enlèvement :

Adresse :

Tél : Numéro de Carte d'identité :

Nom du 2^{ème} responsable (éventuel) :

Adresse :

Tél : Numéro de Carte d'identité :

Un chèque de caution de 1000 Euros est demandé pour participation éventuelle aux frais de remise en état ou réparations **À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT LORS DE LA DEMANDE AVEC CE CONTRAT À L'OMS**

La sonorisation est prêtée complète et stockée dans des emballages prévus à cet effet, **son retour doit s'effectuer dans les mêmes conditions** (sous peine de facturation pour remise en état initial). Son enlèvement se fait à L'OMS.

Veillez respecter les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de L'OMS, votre responsabilité personnelle sera engagée en dehors des horaires mentionnés. Le non respect de ce contrat (et de son règlement) peut entraîner un refus de prêt lors de vos prochaines demandes de sonorisation.

- horaires d'ouverture de l'OMS : du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00

Responsable Utilisateur
(Nom et Signature)

Responsable O.M.S.

Sono accordée

Sono refusée

Observations à l'enlèvement de la sonorisation ¹Observations au retour de la sonorisation ¹

Visa O.M.S.

Visa Utilisateur

Visa O.M.S.

Visa Utilisateur

¹ Rempli par l'OMS au départ et au retour